

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES TAUX 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2017 : taxe d'habitation : 8,40 %, taxe foncier bâti : 14,61 %, taxe foncier non bâti : 56,91 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations Erômaines pour l'année 2017, pour un montant total de 5 050,00 Euros.

COMPTES DE GESTION & COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

N'appelant ni observation ni réserve les comptes de gestion 2016 du Receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du service assainissement et celui de la Commune. Constatant un excédent de fonctionnement de 98 533,44 Euros.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Constatant un excédent de fonctionnement de 98 533,44 Euros, le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 80 377,56 en section d'investissement exercice 2017, le reste soit 18 155,88 euros étant conservé en fonctionnement.

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune et l'arrête à :

- Dépenses de fonctionnement	488 152,88 Euros
- Recettes de fonctionnement	488 152,88 Euros
- Dépenses d'investissement	893 658,49 Euros
- Recettes d'investissement	893 658,49 Euros

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du service assainissement et l'arrête à :

- Dépenses d'exploitation	151 415,30 Euros
- Recettes d'exploitation	151 415,30 Euros
- Dépenses d'investissement	91 833,29 Euros
- Recettes d'investissement	91 833,29 Euros

INDEMNITES DE FONCTIONS MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités de fonction du Maire à 25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, des Adjointes à 8.25 % et 6 % du même indice pour délégation à un Conseiller municipal.

Pour extrait
en Mairie, le 7 avril 2017
le Maire,